



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – M.A.P.A.

DECISION n°2023-108DEC du 20/07/2023
Modification simplifiée et révision générale du Plan Local d'Urbanisme
MAPA - Consultation des bureaux d'études

Le Maire de SAINT-AUGUSTIN,

VU le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2023-099 du 11 juillet 2023 confirmant la volonté de l'équipe municipale à engager les démarches nécessaires à la réalisation :

- D'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme axée sur les clôtures,
- D'une révision générale du Plan Local d'urbanisme.

DECIDE

- de lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés sous la forme d'un marché public à procédure adaptée ouverte et concernant :

- D'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme axée sur les clôtures,
- D'une révision générale du Plan Local d'urbanisme.

- de publier cette consultation sur le BOAMP et le site internet communal

- de choisir le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>

- d'approuver l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Dossier de Consultation pour ce faire.

Notification/publication du **21-07-2023**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230720-2023_108DEC
Reçu le **20.07.2023**

